



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 14 novembre 2024

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 14 novembre, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 6 novembre 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 10/10/2024 ;
- Délibération création d'un poste permanent de rédacteur à temps non-complet ;
- Délibération pour modification du RIFSEEP ;
- Délibération Village Etoilé ;
- Achat terrain Lavayssière ;
- Mise à jour des défibrillateurs ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Carine PRADELLE ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Éric FAGES.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Yveline POINSOT.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Présentation d'un projet de festival à l'été 2025 par Ulysse

Projet à Faycelles porté par Ulysse entièrement. Proposition d'une première édition à taille humaine en reprenant la configuration du concert en 2023 : garder une scène devant la mairie. Ulysse prévoit une déco pour donner une ambiance au cœur du village, adapté au bourg.

Projet de festival gratuit/payant : pas encore décidé par Ulysse.

Musiques actuelles / découverte : beaucoup de possibilités au niveau des artistes : plutôt des groupes déjà connus et leur réseau proche pour avoir un projet supportable financièrement par leur structure (1^{ère} édition = pas le droit de financement de la région). Genre rock, pop, en français dans le texte, hommage à Renaud en reprise, Sanno rappeur de Reims, Wally, rap familial, plutôt choses dansantes, groupe de Rock d'Albi Madame, Pratzle, spectacle d'art de rue avec musiciens de KKC et 3 comédiennes, Monsieur Lune,

Dates : vendredi soir 11 juillet, samedi soir 12 juillet avec 3 groupes par soir, et dimanche 13 juillet après-midi plutôt des événements en journée pour les enfants.

Lancement d'événement : a minima 2 jours (les coûts d'installation de la partie technique sont pris en compte, ça diminue).

Demande d'Ulysse de participation à un soutien logistique si commune OK sur le principe : avoir accès au matériel type bancs, chaises + salle des fêtes + accès à une pièce pour les loges. A noter également le souhait de faire participer le comité des fêtes à l'organisation globale.

Financement : bar et restauration uniquement géré par Ulysse. OK pour participation des associations de la commune pour des choses sucrées si elles le souhaitent.

Pour pérenniser éventuellement l'événement : nécessité d'avoir une aide financière de la commune pour faciliter l'aide à la recherche de financement au niveau d'aides européennes et région.

Sur le principe, le Conseil Municipal est favorable au projet.

Il faudra réaliser un cahier des charges sur les responsabilités de chacun (commune / Ulysse). Prévoir également un article dans le journal de janvier pour communiquer sur ce sujet et les aider à trouver des bénévoles sur la commune.

Accord donné pour que Ulysse vienne représenter un projet plus complet en janvier 2025.

Approbation du PV du 10 octobre 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Création d'un poste permanent de rédacteur à temps non-complet

Pour qu'Alexandra soit située dans la grille des salaires au même titre que Marion, afin que leur taux horaire soit équivalent. Alexandra travaille pour la commune 6 H par semaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Modification du RIFSEEP

Pour qu'Alexandra dispose des mêmes statuts que Marion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du RIFSEEP.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Candidature Village Etoilé

M. le Maire lit une lettre du Grand-Figeac sur le sujet.

Le label "Villes et Villages Etoilés" est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Il labellise individuellement les communes pour encourager les actions qui s'engagent et s'inscrivent dans un cheminement de développement durable autour d'une capacité d'observation du ciel étoilé.

Un label « Ville étoilée » ou « Village étoilé » comportant de 1 à 5 étoiles est décerné à l'issue d'une sélection, selon les points attribués au travers d'une notation des réponses apportées par les municipalités au questionnaire en ligne de l'ANPCEN.

Pour que la demande de labellisation puisse être prise en compte, le label étant géré par une association composée de bénévoles, les communes de 201 à 4999 habitants (population INSEE) doivent s'acquitter d'une contribution aux frais techniques fixés à 50 €.

La labellisation des communes « Villes et Villages Etoilés » obtenue pour l'édition 2024 et la distinction obtenue par les territoires de villes et villages étoilés est attribuée pour une durée de 6 ans.

M. le Maire à rendez-vous avec un responsable du Grand-Figeac à ce sujet le 18 novembre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de la commune et le paiement à l'inscription.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Achat / vente terrains

D'une part la famille Lavayssière a relancé Monsieur le Maire pour vendre à la commune la parcelle D 1446 de 19 m² pour régulariser une situation qui datait de la succession du Père Georges Delbos. Le montant est de 300 €, auquel il faut ajouter le financement de l'acte notarié.

D'autre part, Jean-Jacques Gaudon a contacté Monsieur le Maire pour acheter à la commune la parcelle D 978 de 45 m². Monsieur le Maire propose de la lui vendre 700 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat et la vente des deux parcelles pour équilibrer les transactions.

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Mise à jour des défibrillateurs

Les défibrillateurs ne fonctionnent plus sur la commune, il faut les remplacer. Le coût unitaire pour un modèle standard identique à ceux HS est de 1299 € HT. Le coût d'entretien est de 128 € par an.

M. le Maire propose l'achat de 2 appareils : un au mas du Noyer et un à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat.

Délibération non prévue dans l'ordre du jour : Aménagement du parking avec bornes de recharge électriques

La Fédération Départementale d'Electricité souhaite mettre des bornes de recharge électrique pour les véhicules sur le futur parking de la commune. Elle propose l'installation d'une borne avec 2 branchements accélérés. Cela permettra de mettre 2 voitures car il y aura 2 stationnements : une place normale et une place pour personne handicapée. C'est la Fédération qui paiera l'entretien annuel. La commune ne s'occupera rien.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de 1 borne avec 2 branchements pour l'année 2025 (soumis au planning des travaux du parking). Cela comprend :

- l'investissement de 2000 € pour la borne et son installation ;
- la validation du choix de l'emplacement optimal par rapport au transformateur du parking.

Questions diverses :

- Future école : tous les lots ont été attribués, les lettres de réponse ont été envoyées aux entreprises. M. Le Maire demande de revoir la participation financière des communes au prorata du nombre des élèves de chaque commune pour le fonctionnement. Il souhaite régulariser cette situation dans le courant de l'année 2025 pour une application dès 2026. Il faudra réviser les statuts du SIVU en conséquence. Les investissements restent néanmoins tels quels : 45 % Bédrier, 45 % Faycelles, 10 % Boussac.
Début des travaux : début janvier 2025.
- Vœux 2025 : commande de champagne à effectuer. Date pour l'apéritif à prévoir lors du CM du mois de décembre.
- Sapin de Noël : commande de 2 sapins (un pour la place et un pour le Mas).
- L'association musicale l'Arche (de Figeac) a demandé la salle des fêtes pour répéter pendant 2 jours le week-end du 23-24 novembre. M. Le Maire est OK pour la mise à disposition sous condition du paiement de la location des locaux.
- M. Le Maire souhaite engager une réflexion pour mettre en valeur le bois de Charles – parcelle n°186 (superficie ~ 1 Ha). Côté servitudes, il y a déjà l'eau et l'électricité d'installées.
- Sainte-Barbe : le 7/12 à 18h invitation des pompiers.
- Inauguration du siège du Grand Figeac le 26/11 :
 - 14h30 – 16h00 : Portes ouvertes du siège du Grand-Figeac au public
 - 16h30 – 18h00 : Temps de convivialité autour d'un cocktail avec les agents et élus communautaires
 - 18h00 – 19h30 : Inauguration officielle du siège du Grand-Figeac avec conférence des maires le soir à la salle Balène.
- Enquête du PLUI : démarrera le 18/12 pour 40 jours (à cause des fêtes de fin d'année).
- Village ambassadeur don d'organe : procédures engagées pour inscrire la commune. Présentation du projet et des travaux de la mise en route de l'opération par un responsable de la région à prévoir. La journée nationale du don d'organe est le 22/06 ; elle pourrait être l'occasion d'installer les panneaux.

- Téléthon : réunion mardi 19/11 à 18h30 pour terminer l'organisation. Tripoux le samedi 30 /11 avec la soupe reconduit. Marche organisée par la gym de Bédrier en début d'après-midi, et jeux à la salle des fêtes de Faycelles (14-17h). Avec exposition des Cousettes et braderie toute la journée. Sur la commune de Bédrier, il y aura la fabrication du pain la veille au soir pour vendre du pain au tripoux le matin.

Fin de séance : 21h12

Fait à Faycelles, le 14 novembre 2024

La secrétaire,

Mme LAVAYSSIÈRE Maylis,

Le Maire,

M. LABORIE Jean-Claude,

